11F0019F
no 43
c.3

Direction des etudes analytiques

Documents de recherche

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

51433

RECOURS RÉPÉTÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

par

Miles Corak

N° 43

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
OCT 12 1994
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

Groupe d'analyse des entreprises et du marché du travail
Direction des études analytiques
Statistique Canada
1992

L'auteur assume seul la responsabilité du contenu de l'analyse, lequel ne reprénte pas nécessairement les vues ou les politiques de Statistique Canada.

Also available in English

UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT DAVIS
DEC 21 '60
LIBRARY

Résumé

L'objectif de cet article est de déterminer dans quelle mesure les travailleurs canadiens ont recours de façon répétée au programme canadien d'assurance-chômage et d'identifier les caractéristiques de ceux et celles qui ont recours à ce programme de façon répétée. L'auteur utilise des données administratives couvrant la période s'étendant du milieu de l'année 1971 au début de l'année 1990. Le degré de recours répété au programme d'assurance-chômage est élevé. Lorsqu'on utilise les définitions les plus larges, on constate que les individus ayant recours de façon répétée au programme d'assurance-chômage représentent environ 80% des individus présentant une demande d'assurance-chômage durant une année donnée. Le degré de recours répété varie de façon substantielle en fonction de facteurs tels que la saisonnalité, l'industrie dans laquelle l'individu est employé et la région de résidence. Il varie également de façon importante selon l'âge des individus. Les jeunes travailleurs, hommes et femmes, sont particulièrement susceptibles d'avoir recours de façon répétée au programme d'assurance-chômage. Certaines explications des faits précédents sont présentées.

Mots-clés : chômage, assurance-chômage, Canada

FAITS SAILLANTS

(1) La proportion de prestataires d'assurance-chômage qui sont des réitérants est très importante. En 1989, à peu près 950,000 demandes de prestations d'assurance-chômage ont été présentées par des hommes. Plus de 80% de ces demandes ont été formulées par des personnes qui avaient déjà présenté une autre demande à un moment quelconque depuis 1971. Environ 48% des demandes ont été présentées par des personnes qui avaient déjà soumis au moins cinq demandes auparavant. Le nombre de demandes présentées par des femmes s'est élevé à 888,000. Elles aussi étaient caractérisées par le fait qu'elles étaient en grande partie répétées. Seulement 22% de ces femmes étaient de nouvelles prestataires, et environ 30% d'entre elles soumettaient au moins leur cinquième demande.

(2) En moyenne, on peut s'attendre à ce qu'un homme qui a déjà présenté au moins une demande d'assurance-chômage en présentera une autre tous les 3 à 4 ans, tandis qu'une femme le fera tous les 4 à 5 ans.

(3) Les facteurs saisonniers sont très importants lorsqu'il s'agit de déterminer les chances que le demandeur type de sexe masculin présente une autre demande de prestations dans les 14 semaines suivant sa première demande. La probabilité qu'une demande de prestations se répète en cinq ans est la plus faible dans les services et la plus forte dans les industries du secteur primaire. Elle varie également selon les provinces, étant beaucoup plus élevée dans celles qui sont situées à l'est de l'Outaouais.

(4) Le montant des versements hebdomadaires et le nombre de semaines pendant lesquelles on en bénéficie ne sont pas des facteurs déterminants du recours répété à l'assurance-chômage: les individus dont les prestations étaient relativement élevées ou qui en ont perçues pendant une période relativement longue n'avaient pas plus de chances de faire des demandes répétées d'assurance-chômage.

(5) La durée de l'activité professionnelle de l'individu avant qu'il ne fasse une demande détermine en partie s'il en fera de façon répétée. Les individus qui occupaient un emploi depuis plus longtemps, soit depuis plus d'un an, étaient moins disposés à faire des demandes répétées d'assurance-chômage que ne l'étaient ceux qui ont brièvement occupé des emplois intermittents.

RECOURS RÉPÉTÉS A L'ASSURANCE-CHOMAGE

Le programme canadien d'assurance-chômage est l'un des systèmes de transfert d'impôts les plus importants du pays, étant donné qu'il a chaque année des répercussions sur la vie de millions de personnes. Il n'est guère étonnant qu'il continue à faire l'objet de nombreux commentaires, éloges et critiques. On ne doit pas non plus s'étonner qu'il a toujours été matière à controverse, alors que les modifications qu'il a subies ont été tantôt ponctuelles tantôt étendues. Les réformes les plus vastes sont entrées en vigueur en 1971, et de nombreuses modifications ont eu lieu par la suite, la plus importante datant de l'automne 1990.

Une des importantes modifications mises en place par le projet de loi C-21 en 1990 a été une réorientation de certaines caisses d'assurance-chômage. Ces dernières, qui offraient un soutien du revenu de nature passive, versent dorénavant des prestations de caractère actif, destinées à favoriser la formation des travailleurs et leur adaptation au marché du travail. Des propositions beaucoup plus radicales concernant une telle réorientation ont été présentées, entre autres, par la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (communément appelée la Commission Forget), et par le Conseil économique du Canada (1,5).

Le principe de leurs propositions repose sur l'opinion suivant laquelle l'assurance-chômage pouvait avoir engendré à la longue une sorte de dépendance qui entrave l'adaptation et le changement sur

le plan industriel. Cette dépendance traduit à son tour l'hypothèse que certaines personnes recourent de façon répétée au programme. La Commission Forget, par exemple, a attaché beaucoup d'importance au fait que certaines personnes puissent être sujettes au soi-disant «syndrome de 10-40», qui consiste à travailler pendant le minimum de temps requis pour avoir droit aux prestations (10 semaines), de les toucher le plus longtemps possible (jusqu'à 40 semaines) et de répéter ensuite le cycle.

Cependant, il n'est pas évident que l'assurance-chômage conduit nécessairement à des recours répétés. Le fait qu'un chômeur reçoive un revenu de soutien peut lui permettre de prolonger sa recherche d'emploi. Cet état de choses peut à son tour accroître ses chances de trouver un emploi qui entraîne une association particulièrement productive entre lui-même et son employeur, augmenter la durée de son emploi et, par conséquent, diminuer la probabilité qu'il recoure de façon répétée à l'assurance-chômage.

Quelle est la fréquence du recours répété à l'assurance-chômage? Autrement dit, combien de fois les mêmes personnes recourent-elles de façon répétée au système d'assurance-chômage canadien et quelles caractéristiques individuelles influencent un tel comportement? L'objectif du présent article est de présenter certaines des données nécessaires à l'examen de telles questions et de résumer quelques réponses provisoires fournies par les recherches récentes. Il constitue en particulier le sommaire d'une

recherche beaucoup plus détaillée effectuée par l'auteur, recherche qui a été lancée par le Conseil économique du Canada et a été menée conjointement avec Statistique Canada(2). La recherche publiée n'a pas encore répondu à ces questions, et alors que les réponses présentées ici n'établissent pas explicitement la manière d'interpréter la fréquence des recours répétés qu'on observe, elles sont nécessaires si l'on veut que les décideurs ainsi que les personnes et les groupes concernés comprennent mieux comment on a recours à l'assurance-chômage.

Les données utilisées couvrent la période allant du milieu de 1971 à la fin de 1989. Leurs sources ainsi que le modèle global de l'évolution de la participation à l'assurance-chômage au cours des années 1970 et des années 1980 sont exposés brièvement dans la section I. L'importance et la nature du recours répété à l'assurance-chômage sont également étudiées dans cette section. Le terrain est ainsi préparé pour une analyse plus détaillée des facteurs qui influencent un recours répété à l'assurance-chômage, à la section II, et, enfin, pour un résumé de certaines interprétations possibles, à la section III.

I. APERÇU DESCRIPTIF

On utilise des données administratives extraites de l'exploitation du programme d'assurance-chômage canadien. On a obtenu un échantillon systématique de 10% de toutes les personnes qui ont présenté au moins une demande de prestations d'assurance-

chômage entre juillet 1971 et la fin de 1989. Toutes les observations au fichier représentent une demande de prestations d'assurance-chômage, mais elles incluent aussi toutes les demandes faites par une personne en particulier. Par conséquent, il est possible de suivre l'interaction entre une personne donnée et le programme d'assurance-chômage au cours d'une certaine période, et de déterminer de cette façon si cette personne a eu recours au programme de façon répétée, ainsi que d'établir le nombre de recours effectués.

On ne tient compte que des demandes pour lesquelles des prestations ont été effectivement versées. Par conséquent, si une personne a déposé une demande et n'a pas rempli les conditions d'admissibilité aux prestations, ou si elle a trouvé un emploi avant que des prestations ne soient effectivement versées, cette demande n'est pas incluse dans le dossier d'assurance-chômage de la personne. Aucune autre demande n'a été exclue.

La figure 1 présente le nombre global de demandes de prestations représentées par l'échantillon, selon l'année au cours de laquelle elles ont été formulées, selon le sexe du prestataire et selon le genre de demande. Les données relatives à 1971 sont exclues de la figure, étant donné qu'elles ne représentent que le total des six derniers mois de l'année et non l'année entière.

Dans l'ensemble, environ deux tiers du total des demandes de prestations sont présentées par des hommes. Les demandes de

prestations ordinaires, c'est-à-dire celles qui sont formulées à la suite d'un arrêt de travail, représentent environ 85% de toutes les demandes. La catégorie «Autre» comprend principalement des demandes de prestations de pêcheur et de maladie. Ces dernières, de même que les demandes de prestations de maternité, représentent une proportion constante du total.

On ne devrait pas comparer les totaux au nombre de chômeurs d'une année donnée, pour au moins trois raisons. Tout d'abord, parce que présenter une demande de prestations d'assurance-chômage ne signifie pas nécessairement qu'on est sans emploi. En effet, on peut travailler tout en touchant des prestations d'assurance-chômage. Un prestataire peut gagner jusqu'à 25% de ses prestations hebdomadaires sans se voir imposer de pénalité. Si ses gains dépassent ce plafond, ses prestations seront réduites dans la même proportion (4, p. 66). Ainsi, les prestataires d'assurance-chômage ne seront pas toujours inclus parmi les chômeurs.

Deuxièmement, tous les chômeurs n'ont pas nécessairement le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage. Les nouveaux venus sur le marché du travail n'auront pas droit aux prestations parce qu'ils n'ont pas d'antécédents de travail. Les travailleurs autonomes ne sont pas admissibles aux prestations parce qu'ils ne sont pas couverts par la loi.

Troisièmement, les totaux annuels présentés dans la figure 1 représentent toutes les demandes de prestations d'assurance-chômage

formulées au cours d'une année donnée, tandis que le nombre de chômeurs estimé par l'enquête sur la population active pour une année spécifique est une moyenne de douze estimations mensuelles du nombre de chômeurs repérés au cours d'une semaine donnée. On ne devrait pas s'étonner dès lors que les totaux annuels présentés à la figure 1 dépassent les estimations établies par l'enquête sur la population active (7, 8).

Néanmoins, il est très clair que les tendances caractérisant la participation à l'assurance-chômage reflètent largement l'évolution du marché du travail. La hausse soudaine du nombre de demandes de prestations formulées en 1981-1982, qui correspond à la récession ayant commencé au cours de l'été 1981, est très remarquable, de même que les chiffres élevés observés au cours des années 1980, qui sont associés aux hauts niveaux de chômage persistant caractérisant l'expansion ultérieure. (Malgré une forte croissance économique, le taux de chômage n'est pas retourné avant 1990 aux niveaux antérieurs à la récession.)

Ainsi qu'on l'a mentionné, la ventilation du nombre de demandes de prestations selon le type de demande reste relativement constante au cours de la période. Cela apparaît plus clairement dans le tableau 1, qui oppose l'évolution ayant eu lieu au cours des années 1970 à celle des années 1980. Des 14.7 millions de demandes de prestations présentées au cours des années 1970, environ 85% étaient des demandes de prestations ordinaires, par opposition à 86% des 21.7 millions de demandes formulées au cours

des années 1980. La proportion des demandes de prestations dues à la maladie a légèrement baissé au cours des années 1980, et celle des demandes de prestations de maternité a légèrement augmenté.

La ventilation selon la province est également assez stable. Le pourcentage des demandes de prestations provenant des provinces de l'Atlantique a légèrement augmenté, tandis que celui des demandes de prestations de l'Alberta a augmenté de façon très importante. Ces changements reflètent les vicissitudes économiques des secteurs de ressources naturelles situés dans ces provinces, en particulier la chute importante des prix du pétrole pour l'Alberta au cours des années 1980.

Un changement apparaît dans la ventilation des demandes de prestations selon le sexe, mais il peut aussi refléter une évolution socio-économique. Les femmes ont représenté 38.7% de toutes les demandes de prestations au cours des années 1970 mais 42.2% du total au cours des années 1980. Ces chiffres correspondent à l'augmentation des taux de participation des femmes, qui a commencé dans les années 1960 et a continué sans interruption au cours des 19 années couvertes par les données. La baisse moins spectaculaire, mais toujours importante, des taux de participation des hommes, en particulier des hommes plus âgés, peut avoir contribué à ce changement.

On n'interprète pas aussi facilement les modifications de la ventilation des demandes de prestations selon l'âge comme la

conséquence d'une évolution générale du marché du travail. Le tableau 1 illustre un changement important du pourcentage des demandes de prestations provenant de personnes d'âge moyen. Les jeunes de 16 à 19 ans ont présenté 11.5% des demandes de prestations au cours des années 1970, mais seulement 5.5% au cours des années 1980. Le pourcentage de demandes de prestations présentées par des personnes de 20 à 29 ans a légèrement augmenté, passant de 40.2% à 41.4%, mais celui des personnes de 30 à 39 ans a augmenté de façon plus importante, passant de 18.3% à 24.6% du total.

Une grande part de ces changements s'explique sans doute par l'entrée de la génération issue de la poussée démographique dans la population active au cours des années 1970 et par son vieillissement au cours des années 1980. Cependant, l'évolution présentée dans le tableau 1 correspond également à la possibilité que les mêmes personnes qui ont présenté des demandes au cours des années 1970 en soumettent d'autres, à un âge plus avancé, au cours des années 1980. La fréquence croissante du recours répété à l'assurance-chômage renforce quelque peu cette interprétation.

Le tableau 1 fait ressortir clairement que l'application du programme d'assurance-chômage canadien entraîne des recours répétés. Au cours des années 1970, 47.8% de toutes les demandes de prestations ont été présentées par de nouveaux demandeurs, tandis qu'un peu plus de 50% des demandes ont été déposées par des personnes ayant formulé au moins deux demandes. En fait, 8.3% des

demandes de prestations ont été présentées par des personnes qui avaient recours au programme au moins pour la cinquième fois au cours de la décennie. Au cours des années 1980, le processus à la base de cette tendance s'est maintenu sans interruption, de telle sorte que seulement 23.8% des demandes de prestations ont été présentées par des personnes qui n'avaient jamais recouru au programme depuis 1971, tandis que 32.3% d'entre elles provenaient de personnes qui avaient formulé au moins cinq demandes auparavant.

Les tableaux 2 et 3 fournissent une certaine indication sur la façon dont le recours répété à l'assurance-chômage se produit. Dans ces tableaux, les prestataires sont définis selon l'année de leur première demande de prestations. Le tableau 2 présente les données pour les hommes, et le tableau 3, pour les femmes. De 1971 à 1989, les prestataires d'assurance-chômage de sexe masculin ont présenté en moyenne 3.3 demandes de prestations, et ceux de sexe féminin, 2.6 demandes. Cependant, ces chiffres sont influencés par la durée de la période d'échantillonnage. Les personnes qui ont présenté leur première demande de prestations à la fin des années 1980 auront moins de demandes en moyenne simplement parce que la période de référence se termine en 1989.

On peut se représenter de façon plus précise le processus de recours répété à l'assurance-chômage en examinant des personnes qui ont formulé leur première demande de prestations au tout début de la période. De cette manière, on peut tirer parti de la période de référence la plus longue possible. Les hommes qui ont présenté

leur première demande de prestations au début des années 1970 ont déposé en moyenne de quatre à six demandes au cours des 15 à 18 années suivantes, ou, en moyenne, une demande tous les trois ou quatre ans. Entre 15 et 25% de ces personnes n'ont pas présenté une autre demande de prestations, mais de 35 à 50% d'entre elles en ont formulé au moins cinq. Les femmes qui ont présenté leur première demande de prestations au début des années 1970 ont présenté par la suite plus de trois demandes de prestations en moyenne au cours de la période restante, soit une demande tous les quatre à cinq ans. De 23 à 27% de ces femmes n'ont pas présenté une autre demande de prestations, mais de 22 à 31% d'entre elles en ont formulé au moins cinq.

La fréquence élevée du recours répété à l'assurance-chômage peut refléter la possibilité que les mêmes personnes aient besoin du programme à maintes reprises parce qu'elles sont continuellement menacées de se retrouver en chômage. Si tel est le cas, il est important de repérer les groupes ayant le plus de chances de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage. Cette question est traitée en partie dans la section suivante.

Cependant, on pourrait également soutenir que la disponibilité et l'importance des prestations d'assurance-chômage sont, en elles-mêmes, des causes de ces tendances (Voir (6) pour résumé de la littérature). L'assurance-chômage peut changer les contraintes auxquelles sont soumis les entreprises, les personnes et les gouvernements, et rendre les intéressés moins disposés à prendre

des mesures d'adaptation fondamentale face au marché du travail. En conséquence, des personnes peuvent être exposées à des accès répétés de chômage et de dépendance vis-à-vis de l'assurance-chômage. La mesure dans laquelle l'importance de l'assurance-chômage influence la probabilité d'un recours répété à cette dernière est également examinée dans la section suivante.

II. PORTÉE DU RECOURS RÉPÉTÉ A L'ASSURANCE-CHOMAGE

Les tableaux précités laissent supposer qu'une très grande proportion des personnes qui présentent une demande de prestations d'assurance-chômage à n'importe quel moment ont déjà eu recours au programme auparavant. Tout en étant très élevée, la fréquence du recours répété à l'assurance-chômage peut varier considérablement d'un groupe à l'autre. Les tableaux 2 et 3, par exemple, ont montré qu'il existe une différence importante à cet égard entre les hommes et les femmes.

On peut obtenir un autre point de vue sur cette question en examinant le nombre total de demandes de prestations formulées en 1989. Ces données sont présentées dans les figures 2, qui fait ressortir la fréquence du recours répété à l'assurance-chômage pour les hommes et pour les femmes. En 1989, un total de 940,460 demandes de prestations ont été présentées par des hommes, mais seulement 17.8% d'entre elles provenaient de nouveaux demandeurs. Toutes les autres demandes de prestations ont été formulées par des personnes qui avaient présenté au moins une autre demande à un

moment quelconque depuis 1971. En fait, presque 48% du nombre total de demandes de prestations présentées en 1989 ont été soumises par des personnes dont c'était au moins la cinquième demande de prestations.

Les femmes ne recourent pas de façon aussi répétée à l'assurance-chômage. Malgré tout, les chiffres sont importants. En effet, on constate à la figure 2 que des 887,530 demandes totales de prestations présentées par des femmes en 1989, environ 23% étaient une première demande, et 30% au moins une cinquième demande.

La figure 3 présente la même ventilation des données concernant l'année 1989, mais selon la province. Il existe des différences très nettes dans la répartition des demandes entre les provinces. Plus de 90% des demandes présentées à Terre-Neuve et à l'Ile-du-Prince-Édouard ont été formulées par des réitérants. De toutes les demandes présentées par des habitants de Terre-Neuve, 65% ont été formulées par des personnes dont c'était au moins la cinquième demande. Ce pourcentage est le même pour l'Ile-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, et est légèrement inférieur pour la Nouvelle-Écosse. L'Ontario et les provinces de l'Ouest affichent un taux de recours répété à l'assurance-chômage beaucoup plus faible. Dans ces provinces, de 20 à 25% des prestataires étaient de nouveaux demandeurs, et de 28 à 38% d'entre eux seulement avaient soumis au moins cinq demandes dans le passé.

Il faut examiner les résultats présentés dans ces figures en tenant compte de deux restrictions. La première est qu'elles présentent les caractéristiques particulières influençant le risque d'un recours répété à l'assurance-chômage une par une. Il faut recourir à une analyse multidimensionnelle pour saisir simultanément les répercussions du grand nombre de toutes les variables possibles. Deuxièmement, tous les résultats sont basés sur la définition la plus large possible de ce qu'est un réitérant, c'est-à-dire quelqu'un qui présente au moins deux demandes de prestations au cours de la période d'échantillonnage. Cela peut masquer certains des processus sous-jacents. Par exemple, certaines personnes peuvent être sujettes au soi-disant «syndrome de 10-40» et, par conséquent, avoir tendance à répéter leur demande de prestations très tôt après la fin d'une courte période de chômage. D'autres personnes peuvent travailler dans une industrie sensible à la conjoncture, et auront par conséquent tendance à recourir une autre fois à l'assurance-chômage au cours du cycle économique.

En vue de surmonter ces difficultés, on peut établir la courbe de probabilité d'un recours répété à l'assurance-chômage en utilisant des techniques multidimensionnelles et en examinant quatre catégories différentes : 1) les réitérants à court terme, c'est-à-dire ceux qui présentent une deuxième demande de prestations dans les 14 semaines suivant la fin de leur demande de prestations précédente; 2) les réitérants annuels, c'est-à-dire ceux qui renouvellent leur demande de prestations au maximum dans

les 52 semaines suivant leur demande précédente; et les réitérants à plus long terme, englobant 3) ceux qui présentent une nouvelle demande de prestations dans les deux ans et 4) ceux qui présentent une nouvelle demande dans les cinq ans suivant une demande de prestations précédente.

Les principaux résultats de cet exercice d'élaboration de modèle sont présentés dans les tableaux 4 et 5, pour les hommes et pour les femmes respectivement. Seules les demandes de prestations de pêcheur et les demandes de prestations ordinaires sont incluses dans l'analyse. En outre, les résultats présentés dans ces tableaux sont basés sur ce qu'on appelle le modèle type d'une personne de 33 ans qui travaille dans le secteur manufacturier en Ontario et qui a présenté une demande de prestations d'assurance-chômage au cours du premier trimestre de l'année envisagée. La probabilité qu'un homme présentant ces caractéristiques formule une autre demande de prestations dans les 14 semaines suivant la fin de sa première demande de prestations est de 21%. L'influence des caractéristiques individuelles sur cette probabilité est présentée dans la deuxième partie du tableau. Par exemple, la probabilité qu'un homme résidant à Terre-Neuve présente une deuxième demande de prestations dans les 14 semaines suivant la fin de sa première demande de prestations est de presque 27%.

Le modèle de répétition pour les hommes est dominé à court terme par des facteurs saisonniers. La probabilité qu'une demande de prestations se répète en 14 semaines diminue de 4.5% et de

presque 6% quand on examine respectivement des demandes de prestations qui sont présentées au deuxième et au troisième trimestre, et de plus de 8% quand on considère une demande de prestations formulée au quatrième trimestre. La probabilité que des demandes de prestations présentées au quatrième trimestre par des hommes soient répétées est à peu près la même que pour des demandes de prestations présentées par des femmes à n'importe quel trimestre, c'est-à-dire environ 13%. Ainsi, les influences saisonnières sont les principaux facteurs différenciant le comportement des hommes de celui des femmes sur une période aussi courte que 14 semaines.

L'influence saisonnière diminue peu à peu lorsqu'on examine une période de référence de plus en plus longue, mais les effets découlant de l'industrie deviennent de plus en plus importants. Seuls le secteur de la construction, les services de distribution et les services non commerciaux présentent des probabilités de répétition considérablement différentes de celles du secteur de la fabrication pour la période de référence la plus courte, mais pour la période de référence la plus longue, une nette tendance se dessine, dans laquelle seuls les services de distribution ne peuvent être différenciés du secteur de la fabrication.

Dans l'ensemble, la probabilité que l'on répète une demande de prestations au cours d'une période de référence de cinq ans est plus élevée pour ceux qui travaillent dans le secteur primaire et dans le domaine de la construction, et plus faible pour ceux qui

sont employés dans le secteur des services. Pour une personne qui a travaillé dans le secteur de la fabrication, cette probabilité est de presque 61%, alors qu'elle varie entre 70% pour les travailleurs des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, et 54% pour ceux des services non commerciaux.

Les effets découlant de l'industrie sont importants, mais différents, dans le cas des femmes. La probabilité de répétition est la plus élevée à court terme pour les femmes qui travaillent dans le secteur de la fabrication, mais l'influence de l'industrie diminue avec le temps. En général, celles qui travaillent dans le secteur des services auront moins de chances de recourir une nouvelle fois à l'assurance-chômage si l'on examine une période de référence pouvant aller jusqu'à cinq ans. Il est assez intéressant de constater que la probabilité de répétition au cours d'une période de référence de cinq ans est plus élevée pour les femmes que pour les hommes, soit 68.9% par rapport à 60.8%.

On observe très nettement des différences selon les provinces en ce qui concerne la probabilité d'un recours répété à l'assurance-chômage, la principale ligne de démarcation étant représentée par l'Outaouais. Les personnes vivant à l'est de cette ligne ont plus de chances de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage que celles vivant à l'ouest. Les habitants de Terre-Neuve ont manifestement plus de chances de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage si l'on examine une plus longue période de référence, alors qu'il ne semble pas y avoir beaucoup de

différences entre les habitants de l'Ontario et ceux des provinces de l'Ouest à cet égard.

C'est à l'aide d'un graphique qu'on peut le mieux illustrer l'influence de l'âge sur la probabilité d'un recours répété à l'assurance-chômage. Les figures 4 et 5 décrivent la relation existant entre la probabilité de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage pour chacune des quatre définitions selon le sexe et l'âge de la personne à l'époque où elle a présenté sa première demande. La probabilité diminue dans la plupart des cas, puis s'élève, et ensuite s'abaisse à nouveau au fur et à mesure que l'on examine des prestataires de plus en plus âgés. La probabilité d'un recours répété à l'assurance-chômage est particulièrement élevée pour les jeunes. Par exemple, les résultats concernant des hommes laissent supposer que si le prestataire a 16 ans au moment de sa première demande de prestations, il a presque 90% de chances d'en présenter une autre au cours des cinq années suivantes.

Un autre résultat intéressant tiré de la probabilité de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage concerne l'importance des prestations. Le montant des prestations hebdomadaires touchées au cours d'une première période de prestations (qui est indiqué dans les tableaux 4 et 5 sous «Taux de prestations») ne semble pas influencer la probabilité qu'une personne présente une autre demande. En fait, la durée de la période pendant laquelle on a touché des prestations (indiqué sous «Semaines de perception des prestations») tend à réduire légèrement

la probabilité d'un recours répété à l'assurance-chômage. Une structure de prestations plus importantes ne prédispose pas l'individu moyen à recourir plus souvent au programme dans l'avenir.

Finalement, il faudrait remarquer que les antécédents de travail de la personne influencent très fortement la probabilité qu'elle recourra de façon répétée à l'assurance-chômage. En particulier, les personnes qui ont travaillé pendant 52 semaines au moins avant de présenter leur demande de prestations d'assurance-chômage ont bien moins de chances d'avoir à nouveau recours à celle-ci. A plus long terme, les hommes qui avaient au moins 52 semaines d'emploi assurable avant de présenter leur demande de prestations avaient environ 10% moins de chances d'être des réitérants. Dans le cas des femmes, ce rapport varie beaucoup plus, mais il est encore très important, se situant entre 4.6% et 12.8%.

III. RÉSUMÉ

En résumé, le risque d'utiliser l'assurance-chômage de façon répétée est très élevé. Les réitérants représentent la grande majorité des prestataires d'assurance-chômage, quelle que soit l'année : en fait, suivant la plus large des définitions, ils représentent jusqu'à 80% de tous les prestataires. Pour les hommes, la probabilité de recourir une autre fois à l'assurance-chômage dans les quatorze semaines qui suivent la fin d'une demande antérieure varie entre 13% et 21%, selon la saison. Elle est

également influencée par l'industrie dans laquelle le travailleur était employé et par sa province de résidence. Pour les femmes, la probabilité équivalente est d'environ 13%; elle varie non d'après la saison mais d'après l'industrie. Si l'on envisage une période de référence beaucoup plus longue, la probabilité que le demandeur type de sexe masculin présente une autre demande peut atteindre 61%, alors que, pour les femmes, elle peut atteindre jusqu'à 69%. Une fois de plus, il existe de nettes différences selon l'industrie et la province. Ces probabilités tendent même à être d'autant plus élevées que le prestataire est plus jeune au moment où il (elle) présente sa première demande, mais elles tendent également à être beaucoup plus faibles si les antécédents professionnels de la personne montrent une certaine stabilité. Il est beaucoup plus probable que les demandeurs de prestations d'assurance-chômage ayant occupé un emploi assurable pendant de courtes périodes deviennent des réitérants que les personnes dont les expériences de travail sont longues (plus d'un an).

Comment ces tendances devraient-elles être interprétées? Ces résultats ne permettent pas, en eux-mêmes, d'appuyer aucune interprétation de la relation entre le programme d'assurance-chômage, le comportement des individus et la structure du marché du travail. Ils suggèrent tout au plus qu'une interprétation doit pouvoir expliquer la fréquence élevée et la nature des recours répétés qu'on a mises en lumière. Ces résultats se prêtent à au moins trois interprétations issues de la littérature et des débats publics. Elles ne paraissent pas être sans lien l'une avec

l'autre.

Premièrement, l'incidence élevée des recours répétés à l'assurance-chômage pourrait s'expliquer par la possibilité que le chômage soit surtout le fait d'un groupe restreint de la population active. La recherche a démontré qu'une fraction aussi faible que 3 à 7% de la population active contribue à entre 40% et 60% de toutes les périodes de chômage au cours de chacune des années entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980 (3, p.70-72). Ce genre de concentration pourrait bien persister lorsque des périodes de beaucoup plus d'un an sont envisagées: les mêmes personnes sont sujettes à un risque élevé d'être à du travail, lequel se caractérise maintes fois en chômage. Elles pourraient, par exemple, faire parti du marché "secondaire" par la brièveté et l'instabilité de l'emploi. Dans ce cas, le système d'Assurance-Chômage rencontre les objectifs qu'il devait fixé en assurant une certaine sécurité de revenu. L'incidence élevée des recours répétés à l'assurance-chômage reflète la structure des marchés du travail.

Deuxièmement, comme on l'a débattu à la Commission Forget et au Conseil économique, l'importance des prestations d'assurance-chômage inciterait les personnes à utiliser le programme comme une sorte de revenu garanti. Les résultats présentés dans la section II ne permettent pas d'interpréter cette version de façon élémentaire. Il suggèrent que l'importance des prestations n'influence pas beaucoup la probabilité qu'une personne recoure de

façon répété à l'assurance-chômage. Cependant, cela ne signifie pas que l'influence ne puisse être à plus long terme. Le fait que l'assurance-chômage soit disponible peut à la longue modifier les habitudes et les méthodes de travail des personnes de façon à les inciter à présenter des demandes répétées. Si c'est le cas, cette question peut être particulièrement importante pour les jeunes, dont les chances de recourir de façon répétée à l'assurance-chômage sont très élevées. En fait, certains ont avancé cette hypothèse pour recommander que la nature des prestations soit modifiée de façon à ce que celles-ci ne soient plus des paiements passif mais des versements actifs encourageant la formation et accroissant les chances que l'individu trouve de l'emploi à long terme. C'est le point de vue de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage(1).

Troisièmement, le recours répété est quelques fois interprété comme se rattachant davantage aux contraintes auxquelles font face les entreprises oeuvrant dans les industries particulières. Les cotisations versées par les entreprises à la caisse d'assurance-chômage ne reflètent pas le nombre de fois que leurs employés ont eu recours au programme. Comme l'a relevé l'OCDÉ(9), cette situation peut inciter certaines entreprises à adopter une politique de licenciement temporaire des employés face aux fluctuations de la demande de leurs produits plutôt qu'à suivre d'autres politiques d'adaptation, telles que la modification de leur gamme de produits, le recyclage des employés en vue de permettre à ces derniers d'effectuer d'autres tâches, ou l'accumulation de stocks. Les entreprises pourraient licencier des

employés et s'attendre à pouvoir les réembaucher dans l'avenir. Ceci entraînera des comportements différents en matière de recours répété à l'assurance-chômage selon l'industrir de même qu'au sein des industries données. Par conséquent, l'OCDÉ (9,p.100), a recommandé que le système d'assurance-chômage soit basé sur des taux variant selon l'expérience; cela signifie que les cotisations versées par les entreprises (et vraisemblablement par les personnes) devraient refléter la fréquence à recourir au programme.

Ces interprétations ont souvent été l'objet de débats publics, mais sans qu'on ait pu évaluer précisément l'incidence des recours répétés à l'assurance-chômage. Si, en effet, le passé peut fournir quelque indication quant à l'avenir, le programme d'assurance-chômage canadien continuera d'être l'objet de nombreuses controverses. L'orientation des réformes ultérieures sera influencée par l'interprétation qui aura le plus de poids. On espère que les résultats présentés dans le présent rapport contribueront à illustrer la portée de certains des processus importants à l'oeuvre et à être utile aux présents débats.

BIBLIOGRAPHIE

(1) Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (1986). Rapport de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

(2) Corak, Miles (1991a). "A Longitudinal Analysis of Participation in the Canadian Unemployment Insurance Program.» Stencil non publié, Conseil économique du Canada.

(3) Corak, Miles (1991b). "Canadian Unemployment in Retrospect," recueil publié sous la direction de Surendra Gera Le chômage au Canada - Une vue rétrospective et prospective. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada pour le Conseil économique du Canada.

(4) Dingledine, Gary (1981). Exposé chronologique : L'évolution de l'assurance-chômage de 1940 à 1980. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

(5) Conseil économique du Canada (1990). L'emploi au futur : Tertiarisation et polarisation. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada.

(6) Kaliski, S.F. (1985). "Trends, Changes, and Imbalances: A Survey of the Canadian Labour Market." dans W.C. Riddell (ed.) Work and Pay: The Canadian Labour Market. Vol. XVII des documents de recherche préparés pour la Commission Royale sur les perspectives de développement et d'union économique pour le Canada. Torondo: University of Toronto Press.

(7) Levesque, Jean-Marc (1989). «Les chômeurs et l'assurance-chômage.» L'emploi et le revenu en perspective. Hiver, (N° 75-001 au catalogue).

(8) Levesque, Jean-Marc (1987). «Comparaison des données sur le chômage provenant de deux sources : Le programme d'assurance-chômage et l'enquête sur la population active.» Statistique Canada, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Compte-rendu.

(9) Organisation de coopération et de développement économiques. (1991) Études économiques de l'OCDE : Canada. Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.

Tableau 1

MODÈLES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME CANADIEN D'ASSURANCE-CHOMAGE AU COURS DES ANNÉES 1970 ET DES ANNÉES 1980

	1970[a]	1980[b]	1971-89
TOTAL	14,782,740	21,754,910	36,537,650
	(Pourcentage du total)		
TYPE DE DEMANDE:			
Ordinaire	84.6	85.9	85.3
Maladie	7.8	4.6	5.9
Maternité[1]	4.2	5.0	4.7
Retraite	1.5	1.4	1.4
Pêches	1.3	1.5	1.4
Réitérants[2]	0.6	1.6	1.3
GENRE:			
Hommes	61.3	57.8	59.2
Femmes	38.7	42.2	40.8
PROVINCE:			
Terre-Neuve	4.1	4.9	4.6
I.-P.-É.	0.9	1.0	0.9
Nouvelle-Écosse	4.4	4.5	4.5
Nouveau-Brunswick	4.3	4.5	4.4
Québec	31.6	30.0	30.6
Ontario	31.8	28.9	30.1
Manitoba	3.3	3.5	3.4
Saskatchewan	2.4	2.7	2.6
Alberta	4.8	7.6	6.4
C. B.	12.1	12.1	12.1
T.-N.-O.	0.1	0.1	0.1
Yukon	0.2	0.2	0.2
AGE:			
16-19	11.5	5.5	7.9
20-29	40.2	41.4	40.9
30-39	18.3	24.6	22.1
40-49	13.7	13.9	13.8
50-59	10.3	10.0	10.0
60 +	6.0	4.6	5.2

Tableau 1 (suite)

MODÈLES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME CANADIEN D'ASSURANCE-CHOMAGE AU COURS DES ANNÉES 1970 ET DES ANNÉES 1980

	1970[a]	1980[b]	1971-89
TOTAL	14,782,740	21,754,910	36,537,650
	(Pourcentage du total)		
FRÉQUENCE DU RECOURS:			
1er	47.8	23.8	33.5
2ème	24.0	18.9	20.9
3ème	12.8	14.4	13.7
4ème	7.1	10.6	9.2
5ème ou plus	8.3	32.3	32.9
DURÉE MOYENNE DES PRESTATIONS EN SEMAINES	19.8	23.6	22.1

a Toutes les demandes présentées entre juillet 1971 et décembre 1979
b Toutes les demandes présentées entre janvier 1980 et décembre 1989

1 Comprend les demandes d'adoption et de parternité.
2 Comprend les réitérants régis par la formation professionnelle des adultes.

Tableau 2

NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES PAR DES HOMMES SELON L'ANNÉE DE LA PREMIÈRE DEMANDE

Année de la première demande	Nombre de personnes	Nombre moyen de demandes	Répartition des cohortes selon le nombre de demandes (en pourcentage)				
			1	2	3	4	5+
1971	401,710	6.06	14.8	13.0	11.4	9.84	51.0
1972	791,090	4.97	20.1	15.9	12.4	9.87	41.7
1973	473,510	4.27	25.1	17.3	12.7	9.67	35.2
1974	434,530	4.10	25.8	17.3	13.0	9.93	34.0
1975	496,340	3.67	27.2	19.9	13.7	10.1	29.1
1976	380,850	3.43	32.7	17.8	12.8	9.67	27.0
1977	363,620	3.31	32.3	19.0	13.3	10.1	25.3
1978	304,010	3.22	33.3	18.0	13.8	10.5	24.4
1979	240,360	3.01	35.6	18.1	13.9	10.7	21.7
1980	244,500	3.01	33.4	19.2	14.8	10.6	22.0
1981	266,090	2.83	33.7	20.7	16.1	11.0	18.5
1982	422,890	2.40	40.0	23.7	15.1	9.35	11.9
1983	312,230	2.21	45.0	23.0	14.1	8.47	9.43
1984	277,420	2.06	47.2	23.7	14.3	8.05	6.75
1985	247,150	1.88	50.5	24.8	14.4	7.41	2.89
1986	237,000	1.70	53.6	27.8	14.1	4.25	0.25
1987	208,910	1.50	59.8	31.2	8.57	0.40	0.03
1988	215,500	1.20	80.2	19.1	0.65	0.00	0.00
1989	166,980	1.01	99.1	0.95	0.00	0.00	0.00
Total	**6,484,690**	**3.33**	**36.1**	**19.2**	**12.6**	**8.64**	**23.5**

Tableau 3

NOMBRE DE DEMANDES PRÉSENTÉES PAR DES FEMMES SELON L'ANNÉE DE LA PREMIÈRE DEMANDE

Année de la première demande	Nombre de personnes	Nombre moyen de demandes	Répartition des cohortes selon le nombre de demandes (en pourcentage)				
			1	2	3	4	5+
1971	182,530	4.06	22.5	19.3	15.5	11.6	31.1
1972	520,350	3.58	24.7	21.5	16.3	11.8	25.7
1973	430,730	3.29	27.3	22.4	16.8	11.1	22.4
22.6	403,380	3.22	28.0	22.6	16.6	11.3	21.5
1975	408,620	3.12	28.0	23.1	17.3	11.3	20.3
1976	354,970	2.97	30.8	23.4	16.6	11.0	18.2
1977	329,850	2.88	30.6	24.3	17.3	11.1	16.7
1978	299,850	2.80	31.9	24.6	17.3	10.6	15.6
1979	246,070	2.63	33.6	25.7	17.2	10.1	13.4
1980	236,380	2.58	34.0	26.0	17.7	9.81	12.5
1981	248,260	2.55	33.3	27.4	17.4	10.0	11.9
1982	314,170	2.37	34.9	29.0	18.1	9.15	8.85
1983	279,320	2.17	38.8	30.7	16.4	7.46	6.64
1984	274,190	2.01	42.9	31.0	15.1	6.04	4.96
1985	259,800	1.81	47.8	32.3	12.8	4.77	2.33
1986	253,030	1.62	54.8	31.7	10.1	3.37	0.03
1987	234,260	1.41	65.3	28.5	5.98	0.17	0.05
1988	241,070	1.17	83.3	16.4	0.32	0.00	0.00
1989	199,620	1.01	99.3	0.66	0.00	0.00	0.00
Total	**5,716,450**	**2.61**	**38.8**	**24.4**	**14.6**	**8.57**	**13.6**

Tableau 4

PROBABILITÉS DE RECOURS RÉPÉTÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE
HOMMES

	14 SEMAINES	1 AN	2 ANS	5 ANS
PROBABILITÉ DE RECOURS RÉPÉTÉS[1]	**21.0**	**40.9**	**42.1**	**60.8**
VARIATION DE LA PROBABILITÉ[3]				
Dépendants	-1.34	0.00	6.33	4.52
Étudiants	0.00	0.00	0.00	0.00
Taux de chômage	0.95	1.49	0.75	0.00
RMR	0.00	-4.41	-4.47	-2.97
Terre-Neuve	5.87	19.7	23.1	24.2
Maritimes	5.91	14.4	15.7	14.3
Québec	4.33	6.82	8.36	8.56
Man-Sask	0.00	0.00	0.00	0.00
Alberta	0.00	0.00	0.00	0.00
C.B.	5.83	0.00	0.00	0.00
Agriculture-forêts-Pêches	0.00	4.68	5.86	9.22
Mines	0.00	0.00	0.00	3.88
Construction	2.43	3.32	4.91	6.31
Services de distribution	-4.57	-3.08	0.00	0.00
Services non commerciaux	-2.36	0.00	-3.68	-7.09
Autres services	0.00	-3.34	-3.11	-5.60
2ème trimestre	-4.54	-5.44	-3.16	-3.80
3ème trimestre	-5.85	-4.73	-2.65	0.00
4ème trimestre	-8.03	0.00	2.01	0.00
Taux de prestation[2]	0.00	0.50	0.00	0.00
Semaines de prestations[2]	0.92	-2.24	-1.70	-1.77
Occupés plus de 52 semaines	0.00	-9.62	-9.35	-9.38

1 Pour un individu moyen âgé de 33 ans et occupé dans le secteur manufacturier de l'Ontario, ayant perçu 167$ pendant 22 semaines à sa première demande et un taux de chômage de 10%, toutes les autres variables étant fixées à zéro.

2 Variation de la probabilité associée à une variation de la variable indépendante atteignant 10 unités.

3 Variation de la probabilité associée à une variation d'un point de pourcentage du taux de chômage.

Source: Corak (2, table 4).
Source: Corak (2, tableau 4).

Tableau 5

PROBABILITÉS DE RECOURS RÉPÉTÉS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE
FEMMES

	14 SEMAINES	1 AN	2 ANS	5 ANS
PROBABILITÉ DE RECOURS RÉPÉTÉS[1]	**13.1**	**39.9**	**35.0**	**68.9**
VARIATION DE LA PROBABILITÉ[3]				
Dépendants	-2.93	-3.23	0.00	0.00
Étudiants	0.00	5.47	5.32	0.00
Taux de chômage	1.74	2.59	1.89	0.99
RMR	0.00	-4.61	-2.81	0.00
Terre-Neuve	0.00	11.5	11.6	8.28
Maritimes	6.17	12.6	11.3	8.51
Québec	5.69	5.00	5.49	4.24
Man-Sask	0.00	0.00	0.00	0.00
Alberta	0.00	-11.1	-7.19	0.00
C.B.	0.00	-4.73	0.00	0.00
Agriculture-forêts-Pêches	-3.88	0.00	0.00	0.00
Mines	-5.56	0.00	0.00	-5.13
Construction	-5.84	0.00	-9.66	0.00
Services de distribution	-7.80	-10.6	-8.67	-8.21
Services non commerciaux	-4.56	0.00	-3.44	0.00
Autres services	-6.47	-8.02	-7.47	-6.36
2ème trimestre	-2.00	3.47	0.00	0.00
3ème trimestre	0.00	0.00	0.00	0.00
4ème trimestre	0.00	4.19	0.00	0.00
Taux de prestation[2]	0.00	0.00	0.00	0.00
Semaines de prestations[2]	-0.04	-4.00	-3.29	-3.39
Occupés plus de 52 semaines	-0.00	-12.8	-7.63	-5.55

1 Pour un individu moyen âgé de 33 ans et occupé dans le secteur manufacturier de l'Ontario, ayant perçu 167$ pendant 22 semaines à sa première demande et un taux de chômage de 10%, toutes les autres variables étant fixées à zéro.

2 Variation de la probabilité associée à une variation de la variable indépendante atteignant 10 unités.

3 Variation de la probabilité associée à une variation d'un point de pourcentage du taux de chômage.

Source: Corak (2, table 5).
Source: Corak (2, tableau 5).

DIRECTION DES ÉTUDES ANALYTIQUES
DOCUMENTS DE RECHERCHE

N°

1. *Réaction comportementale dans le contexte d'une simulation micro-analytique socio-économique,* ***Lars osberg***

2. *Chômage et formation,* ***Garnett Picot***

3. *Des pensions aux personnes au foyer et leur répartition sur la durée du cycle de vie,* ***Michael Wolfson***

4. *La modélisation des profils d'emploi des Canadiens au cours de leur existence,* ***Garnett Picot***

5. *Perte d'un emploi et adaption au marché du travail dans l'économie canadienne,* ***Garnett Picot et Ted Wannell***

6. *Système de statistiques relatives à la santé: proposition d'un nouveau cadre théorique visant l'intégration de données relatives à la santé,* ***Michael C. Wolfson***

7. *Projet-pilote de raccordement micro-cacro pour le secteur des ménages au Canada,* ***Hans J. Adler et Michael C. Wolfson***

8. *Notes sur les groupements de société et l'impôt sur le revenu au Canada,* ***Michael C. Wolfson***

9. *L'expansion de la classe moyenne: données canadiennes sur le débat sur la déqualification,* ***John Myles***

10. *La montée des conglomérats,* ***Jorge Niosi***

11. *Analyse énergétique du commerce extérieur canadien: 1971 et 1976,* ***K.E. Hamilton***

12. *Taux nets et bruts de concentration des terres,* ***Ray D. Bollman et Philip Ehrensaft***

13. *Tables de mortalité en l'absence d'une cause pour le Canada (1921 à 1981): une méthode d'analyse de la transition épidémiologique,* ***Dhruva Nagnur et Michael Nagrodski***

14. *Distribution de la fréquence d'occurence des sous-séquences de nucléotides, d'après leur capacité de chevauchement,* ***Jane F. Gentleman et Ronald C. Mullin***

15. *L'immigration et le caractère ethnolinguistique du Canada et du Quebec,* ***Réjean Lachapelle***

16. *Intégration de la ferme au marché extérieur et travail hors ferme des membres des ménage agricoles,* ***Ray D. Bollman et Pamela Smith***

17. *Les salaires et les emplois au cours des années 1980: évolutin des salaires des jeunes et déclin de la classe moyenne,* ***J. Myles, G. Picot et T. Wannell***

18. *Profil des exploitants agricoles dotés d'un ordinateur,* ***Ray D. Bollman***

19. *Répartitions des risques de mortalité: une analyse de tables de mortalité,* ***Geoff Rowe***

20. *La classification par industrie dans le recensement canadien des manufactures: vérification automatisée à l'aide des données sur les produits,* ***John S. Crysdale***

21. *Consommation, revenus et retraite,* ***A.L. Robb et J.B. Burbridge***

22. *Le renouvellement des emplois dans le secteur manufacturier au Canada,* ***John R. Baldwin et Paul K. Gorecki***

23. *La Dynamique des marchés concurrentiels,* ***John R. Baldwin et Paul K. Gorecki***

    A. *Entrée et sortie d'entreprises dans le secteur manufacturier au Canada*
    B. *Mobilité à l'intérieur des branches d'activité dans le secteur manufacturier au Canada*
    C. *Mesure de l'entrée et de la sortie dans le secteur manufacturier au Canada: méthodologie*
    D. *Effet de la libre concurrence sur la productivité: rôle de la rotation des entreprises et des usines*
    E. *Les fusions et le processur concurrentiel*
    F. *À venir*
    G. *Lews statistiques de concentration comme prédicteurs du degré de concurrence*
    H. *Le rapport entre la mobilité et la concentration dans le secteur manufacturier au Canada*

24. *Améliorations apportées au SAS de l'ordinateur central en vue de faciliter l'analyse exploratoire des données,* ***Richard Johnson et Jane F. Gentleman***

25. *Aspects de l'évolution du marché du travail au Canada: mutations intersectorielles et roulement de la main-d'oeuvre,* ***John R. Baldwin et Paul K. Gorecki***

26. *L'écart persistant: étude de la différence dans les gains des hommes et des femmes qui ont récemment reçu un diplôme d'études postsecondaires,* ***Ted Wannell***

27. *Estimation des pertes de sol sur les terres agricoles à partir des données du recensement de l'agriculture sur les superficies cultivées,* ***Douglas F. Trant***

28. *Les bons et les mauvais emplois et le déclin de la classe moyenne: 1967-1986,* ***Garnett Picot, John Myles, et Ted Wannell***

29. *Données longitudinales sur la carrière relatives à certaines cohortes de fonctinnaires,* ***Garnett Picot et Ted Wannell***

30. *L'incidence des revenus sur la mortalité sur une période de vingt-cinq ans,* ***Michael Wolfson, Geoff Rowe, Jane F. Gentleman et Monica Tomiak***

31. *Réaction des entreprises à l'incertitude des prix: la stabilisation tripartite et l'industrie des bovins dans l'ouest du Canada,* ***Theodore M. Horbulyk***

32. *Méthodes de lissage pour microdonnées longitudinales simulées,* ***Jane F. Gentleman, Dale Robertson et Monica Tomiak***

33. *Tendances des investissements directs canadiens à l'étranger,* ***Paul K. Gorecki***

34. *POHEM - une approche inédite pour l'estimation de l'espérance de vie corrigée en fonction de l'état de santé,* ***Michael C. Wolfson***

35. *Emploi et taille des entreprises au Canada: les petites entreprises offrent-elles des salaires inférieurs?,* ***René Morissette***

36. *Distinguer les caractéristiques des acquisitions étrangères en haute technologie dans le secteur manufacturier canadien,* ***John R. Baldwin et Paul K. Gorecki***

37. *Efficience des branches d'activité et roulement des établissements dans le secteur canadien de la fabrication,* ***John R. Baldwin***

38. *Le vieillissement de la génération du baby boom: effets sur le secteur public du Canada,* ***Brian B. Murphy et Michael C. Wolfson***

39. *Tendances dans la répartition de l'emploi selon la taille des employeurs: données canadiennes récentes,* ***Ted Wannell***

40. *Les petites collectivités du Canada atlantique: structure industrielle et caractéristiques du marchédu travail au début des années 80,* ***Garnett Picot et John Heath***

41. *La répartition des impôts et des transferts fédéraux et provinciaux dans le Canada rural,* ***Brian B. Murphy***

42. A venir

43. *Recours répétés à l'assurance-chômage, Miles Corak*

44. *POHEM -- Un cadre permettant d'expliquer et de modéliser la santé de populations humaines, Michael C. Wolfson*

45. *Analyse de modèle de l'espérance de vie en santé de la population: une approche fondée sur la microsimulation, Michael C. Wolfson et Kenneth G. Manton*

46. *Revenus de carrière et décès: une analyse longitudinale de la population âgée masculine du Canada, Michael C. wolfson, Geoff Rowe, Jane Gentleman et Monica Tomiak*

rx 009

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA
1010174728